



# **BOURSE DE RECHERCHE DE TROISIÈME CYCLE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

[www.cnris.org/programme](http://www.cnris.org/programme)

2011-2012

03-01R

# BOURSE DE RECHERCHE DE TROISIÈME CYCLE EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

*\*Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte*

## Nature du programme

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied un programme de bourses d'études en vue de favoriser le développement des connaissances qui soutiennent le renouvellement des pratiques visant les personnes ayant une déficience intellectuelle, leur entourage ou la communauté.

Par l'octroi, annuellement, de deux bourses d'études de cycle en déficience intellectuelle, d'une valeur de 7 000 \$ chacune, le CNRIS veut contribuer à susciter et à accroître l'intérêt des étudiants des cycles supérieurs et des chercheurs universitaires pour la recherche dans le domaine de la déficience intellectuelle, notamment en matière de soutien au développement des pratiques spécialisées dans les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED).

Ces deux bourses de recherche de troisième cycle sont destinées à des étudiants inscrits à un doctorat de recherche (Ph. D.) qui poursuivent leurs études dans une université québécoise dans le domaine de la déficience intellectuelle. Chacune de ces bourses sera remise en deux versements de 3 500 \$, soit un versement à la session d'automne et l'autre à la session d'hiver.

## Date limite du concours

La date limite pour faire parvenir une demande de bourse de recherche de troisième cycle en déficience intellectuelle pour l'année 2009-2010 est le **28 octobre 2011**.

L'examen des demandes sera effectué par un comité d'évaluation dont les membres sont désignés par le Conseil d'administration du CNRIS.

## Conditions d'admissibilité

Au regard de ce programme de bourses de recherche de 3<sup>e</sup> cycle en déficience intellectuelle, le CNRIS soutient des étudiants dont les travaux, selon l'évaluation qui en est faite, peuvent se situer à l'étape de démarrage, mais dont la problématique est déjà bien identifiée. De plus, la recherche doctorale entreprise est susceptible d'avoir des retombées particulières pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, leur entourage ou la communauté.

Le candidat doit démontrer que ses travaux :

- prennent en compte les besoins spécifiques des personnes bénéficiant des services des CRDITED, de leur entourage ou de la communauté;
- sont axés sur l'intégration et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- prévoient des moyens de diffuser ou d'intégrer de nouvelles connaissances dans les milieux de pratique afin de soutenir les intervenants;
- peuvent contribuer à l'amélioration des interventions auprès des personnes concernées;
- sont susceptibles de concourir de façon concrète au soutien des personnes concernées ou de leur entourage.

Est admissible à ce concours toute personne citoyenne canadienne ou résidente permanente, qui est inscrite à temps complet à un doctorat de recherche dans un programme de troisième cycle (Ph. D.) dans une université québécoise. Les travaux de recherche doctorale ont pour but de favoriser l'intégration et la participation sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle. De plus, cette personne doit :

- Être soutenu par une personne désignée au sein d'un CRDITED, membres du CNRIS (*Cette personne doit faciliter le processus d'accueil et de démarches au sein du CRDITED*);
- Ne pas avoir été lauréat de cette bourse;
- *l'étudiant peut exercer un emploi dans un centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED), mais doit être inscrit à temps plein à son programme d'études pendant au moins une session durant l'année d'octroi de la bourse.*

\*\*\*\*\*

## **GUIDE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE DE BOURSE (Bourse de recherche de troisième cycle en déficience intellectuelle)**

Toute personne admissible à ce concours peut faire une demande en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. Cette personne doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

La demande de bourse doit parvenir au CNRIS au plus tard le **28 octobre 2011**. Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au Comité d'évaluation.

### **Liste des pièces requises**

- Le curriculum vitae du candidat;
- Une lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université (*voir p.5*);
- Une lettre de recommandation du responsable de la direction concernée du CRDITED (*voir p.5*);
- Les relevés de notes cumulatifs de la maîtrise et du doctorat du candidat avec le sceau de l'institution;

### **Critères d'évaluation de la demande**

#### **a) Qualité du dossier universitaire (20 points)**

- Qualité du dossier universitaire et progression dans les études (10 points)
- Expériences et réalisations (10 points)

#### **b) Qualité d'encadrement (10 points)**

- Lettre d'appréciation de l'université (5 points)
- Lettre de recommandation du CRDITED (5 points)

#### **c) Qualité du projet (30 points)**

- Originalité et pertinence de la problématique (8 points)
- Objectifs (8 points)
- Méthodologie (8 points)
- Planification de la recherche (6 points)

#### **d) Cohérence des retombées anticipées du projet sur la pratique visant les personnes ayant une déficience intellectuelle (20 points)**

- Avancement des connaissances (5 points)
- Liens avec les pratiques spécialisées concernant les personnes ayant une déficience intellectuelle (10 points)
- Contribution à une meilleure compréhension du contexte d'intervention (5 points)

**e) Pertinence des activités de diffusion et de transfert des connaissances (20 points)**

- Originalité du projet de diffusion (5 points)
- Transfert visant les praticiens et les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches (10 points)
- Participation à des événements scientifiques majeurs (5 points)

**Lettre d'appréciation du directeur de thèse de l'université**

La lettre d'appréciation doit comporter trois éléments essentiels, à la qualité des études de la personne qui effectue la demande de bourse, le potentiel de recherche et l'appréciation du projet que cette dernière se propose de réaliser, et ce, en attestant que le projet a été dûment reçu et lu par la signataire, le signataire de la lettre d'appréciation.

**Qualité des études universitaires.** Tel que démontré par les relevés de notes scolaires obtenues au deuxième et troisième cycle, les prix et distinctions obtenus.

**Potentiel de recherche.** Qualité des aptitudes analytiques, pensée critique, aptitudes à mettre en pratique ses compétences et ses connaissances, jugement, originalité, initiative et autonomie, détermination et capacité à terminer un projet dans des délais raisonnables, tel qu'indiqué dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail et les contributions à la recherche.

**Aptitudes à communiquer.** Tel que démontré dans la description du programme d'études, ainsi que par l'expérience de travail, l'engagement envers la communauté et les autres activités extrascolaires (si pertinent) et la qualité de la présentation de la demande.

**Lettre de recommandation du CRDITED**

La lettre de recommandation confirme que le projet soumis correspond aux orientations, aux valeurs et aux priorités du CRDITED et que ce dernier pourra convenablement encadrer la démarche des étudiants en s'assurant que l'étudiant reçoive la supervision requise et dispose des ressources matérielles nécessaires. Enfin, le responsable certifie que le projet proposé, s'il utilise des sujets humains, est conforme aux critères éthiques du CRDITED (<http://www.cerc-crdited.ca/>).

## Conditions d'octroi de la remise de bourse

Au moment de la remise de la bourse (pour chacun des deux versements), la personne à qui la bourse est octroyée doit fournir la preuve de son inscription à un programme d'études de troisième cycle (Ph. D.) dans une université québécoise.

En acceptant la bourse de recherche, le lauréat s'engage à présenter son projet lors de l'assemblée générale annuelle du CNRIS, à rédiger un bref article pour le bulletin mensuel du CNRIS et à fournir un certificat d'éthique s'il est requis pour la recherche.

### QU'EST-CE QUE LE CERTIFICAT D'ÉTHIQUE ?

Le certificat d'éthique est une forme d'autorisation pour les projets de recherche impliquant des êtres humains. Avant de débiter leurs recherches, les professeurs et les étudiants doivent avoir reçu, de la part du Comité d'éthique en recherche conjoint (CÉRC) un certificat d'éthique dûment signé. Dans tous les cas, les projets de recherche ne peuvent débiter avant l'émission d'un **certificat d'éthique par le CÉRC** et ce, même si un certificat a été émis par une autre institution reconnue. *Seulement si le candidat est retenu pour la bourse, il s'engage à faire la demande d'un certificat d'éthique du CÉRC au : <http://www.cerc-crdited.ca/>*

## Dossier et accès aux documents

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel du candidat et utilisés pour l'évaluation de la demande de bourse. Seuls les membres du Comité d'évaluation et du Conseil d'administration y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

## Faire parvenir votre demande ainsi que le formulaire et les pièces requises à l'adresse suivante :

CNRIS

**Bourse de recherche de troisième cycle en déficience intellectuelle**

3255, rue Foucher

Trois-Rivières (Québec)

G8Z 1M6